

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1 - Abonnements

L'accès au centre est réservé aux adhérents dont l'abonnement est en cours de validité, Une autorisation parentale sera exigée pour les mineurs, à défaut l'accompagnement d'un parent. Les forfaits sont nominatifs et incessibles, ils ne sont ni remboursables, ni échangeables, ni reportables.

Attention le centre est fermé entre Noël et le Nouvel An, les jours fériés et les trois premières semaines d'août.

Les cartes et abonnements donnent accès à l'ensemble des cours des activités Yoga – Pilates ou l'ensemble des séances d'électrostimulation active (ces 2 activités ont des forfaits distincts et ne peuvent être alternés)

Concernant les activités Yoga/Pilates, les abonnements sont illimités avec un accès par jour.

Concernant l'activité Electrostimulation, les abonnements sont limités à 2 fois par semaine.

L'abonnement illimité 1 semaine en Yoga / Pilates est valide 1 semaine et non renouvelable. Les cartes de 10 séances sont valables 6 mois, tout forfait supérieur est valable 12 mois.

Les différents forfaits sont indiqués au recto du présent document, dans le contrat d'adhésion. Ils sont fonction de l'activité choisie et du nombre de cours ou séances souhaités.

Pour des raisons médicales, la pratique de l'électrostimulation est limitée à 3 séances par semaine dont au moins une séance « Métabolisme ». Les séances doivent être espacées d'au moins 48h. Body Om décline toute responsabilité si le client décide de ne pas tenir compte des recommandations fournies.

La fiche de contre-indication Mihabodytec est obligatoire, elle doit être remplie et déposée à l'accueil du centre avant la première séance d'électrostimulation. En fonction des réponses fournies, un certificat médical de moins de deux mois à la signature du questionnaire, devra être fourni, pour permettre la poursuite de l'activité.

Les Réductions et/ou promotions, diffusées au cours de l'année, ne sont pas cumulables.

Offre Parrainage: pour toute inscription à un des tarifs au recto de ce document, 1 cours offert pour le parrain.

2 - Paiement, Durée et Modalités

Les modes de paiements acceptés sont les suivants : Carte bancaire, Chèques, Espèces, ou prélèvements mensuels.

En cas de paiement par prélèvement, pour tout forfait supérieur à 300 €, la première mensualité sera effectuée par carte bleue le jour de la signature du présent contrat, et les mensualités suivantes seront effectuées à date et montant fixes et non modifiables, déterminés par le présent contrat, signé par le client.

Pour tout abonnement dont le règlement est échelonné en plusieurs prélèvements et dont un viendrait à se présenter au mois d'août, le prélèvement sera maintenu. Toutefois, afin de ne pas pénaliser le client du fait des congés estivaux, le client verra son abonnement prolongé de 1 mois.

En cas de paiement par prélèvements mensuels, Body Om demande au client de lui remettre un chèque en dépôt de garantie correspondant au montant de 1 mensualité. La somme ainsi déposée pourra être encaissée pour couvrir les impayés et les frais occasionnés, en cas de rejet de prélèvements. En fin de contrat, le dépôt de garantie est détruit ou restitué sur demande du client.

En cas d'incident de paiement du client, le forfait est suspendu en attendant la régularisation de ce dernier ainsi que les frais occasionnés.

Body Om s'engage à conserver le prix fixé pendant toute la durée du contrat.

3 - Prix

Les prix applicables s'entendent toutes taxes comprises et sont ceux en vigueur au jour de la souscription de l'abonnement. Body Om se réserve le droit de modifier ses tarifs : les nouveaux tarifs s'appliquent aux abonnements souscrits postérieurement à la modification tarifaire, après que celle-ci ait été publiée sur les supports de communication habituels. Pour les abonnements en paiement mensuel avec ou sans engagement de durée, les modifications tarifaires sont applicables au client, à échéance du présent contrat : le client reçoit de Body Om un courrier électronique l'informant de l'augmentation tarifaire, ou en est informé lors de son passage au centre.

4 - Résiliation

Les prélèvements mensuels, engagés sur 12 mensualités, ne pourront être suspendus qu'en cas de force majeure (article 6), et sur présentation de justificatifs. Il ne sera effectif qu'après l'accord de Body Om qui étudiera les demandes au cas par cas. Tout mois commencé est dû.

La demande de résiliation à l'initiative du client, est possible à compter du dernier mois effectif de l'abonnement, et doit être signifiée, par courrier recommandé avec avis de réception et un préavis de 1 mois.

Body Om se réserve le droit de résilier l'abonnement de plein droit, sans préavis ni mise en demeure préalable, aux motifs suivants:

En cas de fraude dans la constitution du dossier d'inscription, fausse déclaration, falsification des pièces.

En cas de non-respect abusif du règlement intérieur

En cas de défaut de paiement, étant précisé qu'un premier incident de paiement donne lieu à la suspension des prélèvements suivants et le paiement intégral par CB des forfaits engagés ainsi qu'une participation aux frais de gestion de l'impayé (frais de banque et gestion).

5 - Obligations du client

L'abonnement souscrit est personnel et incessible, sauf pour les cartes 50 séances en duo.

Body Om refusera l'accès au centre à toute personne utilisant l'accès appartenant à un tiers.

Le client s'engage à respecter les consignes et recommandations de Body Om afin de pratiquer l'activité choisie en préservant sa santé et sa sécurité.

Le client déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur (RI) ci-joint.

En cas de non-respect du RI, Body Om se réserve le droit de prendre toutes mesures propres à assurer la préservation des intérêts de l'ensemble de ses clients, et notamment, selon l'importance du manquement reproché d'adresser au contrevenant un avertissement formel ou de lui notifier son exclusion temporaire pour une durée de 30 jours calendaires.

En cas de violation grave du RI (vol, violence, harcèlement, dégradation), ou bien de violation simple du RI répétées, Body Om exclura le client.

Pour des raisons de sécurité collective des usagers, les effets personnels du client ne sont pas autorisés dans les salles de cours. Des casiers à clé prévus à cet effet, sont mis à disposition. Ils ne sont pas personnellement assignés et doivent en conséquence être libérés chaque soir.

6 - Cas de force majeure

Le membre reconnaît que son contrat d'abonnement lui ouvre droit à l'utilisation des installations et au bénéfice des prestations énoncées ci-dessus.

En cas de non-utilisation définitive de ce droit pour une cause indépendante de sa volonté, ou en cas de force majeure, le client peut demander la résiliation de son abonnement par courrier recommandé avec avis de réception, adressé à Body Om.

La résiliation est effective à l'issue d'un délai de 30 jours à compter de la date de réception de la demande de résiliation accompagnée des pièces justificatives.

Par motif en cas de force majeure, il est notamment fait référence aux cas suivants : maladie ou accident grave empêchant définitivement le client de bénéficier des services du centre, décès, mutation professionnelle du fait de l'employeur, grossesse.

7- Attestation

Le client s'engage à fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en salle (dans un délai de deux semaines à compter de la date d'inscription). Le client atteste que sa condition physique et son état de santé lui permettent de pratiquer le sport en général, et plus particulièrement d'utiliser les services, les activités, le matériel et les installations proposés par le centre, dont il reconnaît avoir une parfaite connaissance. Le client atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur et accepte son contenu. Ce dernier est consultable ci-dessous et/ou sur le site internet (www.bodyom.fr).

En cas de litige, le tribunal de Paris sera seul compétent.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

1 - Conditions d'accès

Avant chaque cours vous devez passer par l'accueil afin de valider votre présence.

Aucun client ne peut entrer en cours sans s'être préalablement annoncé.

Tout cours non décommandé 24h à l'avance sera décompté du forfait.

Il est interdit d'entrer dans les salles avant la fin du cours précédent.

Il n'est pas autorisé de continuer à s'entraîner dans les différents espaces une fois le cours terminé. Le professeur est prié de sortir le dernier après avoir vérifié la propreté de la salle.

Body Om se réserve le droit de modifier le planning à certaines périodes de l'année, sans que cela ne constitue une rupture d'engagement.

Les cours adultes ne sont pas ouverts aux enfants pour des raisons évidentes de sécurité, d'éthique et de pédagogie.

Les clients :

La ponctualité est requise afin d'éviter de perturber les autres participants, l'accès au cours peut être refusé si le retard excède le quart de la durée de la séance.

Un client peut se voir également refuser l'accès au cours si le professeur estime que son attitude est nuisible ou inadaptée.

Tous les professeurs ou les responsables de Body Om sont habilités à vous faire des remarques concernant la bonne application du règlement intérieur.

2 - Règlement / règles de sécurité et hygiène

Le membre déclare se conformer au présent règlement, y adhérer sans restriction ni réserve et respecter les consignes suivantes :

Une tenue de sport est obligatoire pour toute pratique au sein du centre (tee-shirt, débardeur, serviette, short ou survêtement de sport). En cas d'oubli une tenue peut être prêtée et restituée en fin de cours. Pour l'électrostimulation, seule la première séance peut permettre le prêt de la combinaison. Une combinaison neuve est ensuite proposée à la vente, à prix raisonnable, pour les clients qui le souhaitent. Sinon le client doit apporter sa propre combinaison pour toutes les séances suivantes.

L'accès aux salles se fait pieds nus ou en chaussettes pour des questions d'hygiène, des baskets de salle de sport sont autorisées pour l'électrostimulation.

Se mettre torse nu est formellement interdit.

Body Om met à disposition tout le matériel nécessaire pour la pratique des activités ainsi que des serviettes

Nettoyer sa place et son matériel après utilisation au moyen de produits de nettoyage, fournis et prévus à cet effet.

Ranger le matériel après utilisation.

Pour le confort de chacun, penser à mettre son téléphone portable en mode silencieux.

La nourriture est interdite dans les salles d'entraînement.

Ne pas oublier de ramasser ses bouteilles et autres détritus à la fin du cours.

Il est interdit de fumer à l'intérieur de l'établissement.

Chaque membre s'engage en cas d'accident dont il serait témoin à alerter immédiatement l'accueil habilité à appeler les secours.

En dehors des cours, les salles doivent être libérées de toute présence.

3 - Vestiaires / dépôt

Sont mis à la disposition des clients, des casiers individuels à clé dont l'utilisation est limitée à la durée de la séance.

Les vestiaires vous permettent de stocker vos affaires et vos sacs ne doivent pas être entreposés dans les salles de cours.

Body Om décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans l'enceinte de l'établissement.

4 - Attestation / certificat médical

Fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en salle (dans un délai de deux semaines à compter de la date d'inscription).

Le client atteste que sa condition physique et son état de santé lui permettent de pratiquer le sport en général, et plus particulièrement d'utiliser les services, les activités, le matériel et les installations proposés par Body Om, dont il reconnaît avoir une parfaite connaissance.

5 - Responsabilité civile / dommage corporel

Body Om est assuré auprès de Générali, sous le N° de police AR469794, pour les dommages engageant sa responsabilité civile et celle de ses intervenants conformément à l'article 37 de la Loi du 16 Juillet 1984. Cette assurance a pour objet de garantir Body Om contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité encourues au titre de dommages causés à autrui du fait de l'exploitation: dommages corporels, matériels, immatériels...

La responsabilité du centre ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'observation des consignes de sécurité ou de l'utilisation inappropriée des appareils ou autres installations. De son côté, le membre est invité à souscrire une police d'assurance Responsabilité Civile personnelle, le couvrant de tous les dommages qu'il pourrait causer à des tiers, de son propre fait, pendant des activités du centre.

6 - Loi informatique et liberté & RGPD

Les données personnelles du Client sont collectées par Body Om pour la gestion de son abonnement et, sous réserve de consentement, lui adresser des informations sur les offres et actualités de Body Om. Body Om partage les données du Client pour ses seules finalités avec des tiers procédant au traitement des données personnelles pour le compte de Body Om, par exemple pour les paiements et cartes de crédit, l'hébergement des données du Client, le recouvrement des créances. Les données du Client sont conservées aussi longtemps que nécessaire pour réaliser les finalités exposées ci-dessus sauf si une durée de conservation plus longue est requise par la loi applicable. En application de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, et du RGPD (UE) N° 2016/679 du 27 avril 2016, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification, de suppression, de portabilité ou d'opposition sur les données le concernant, qu'il peut exercer en adressant sa demande accompagnée de la justification de son identité au siège social de Body Om ou par mail à contact@bodyom.fr.

Body Om se réserve le droit de refuser toute demande jugée abusive.

DATE

SIGNATURE